



Appel de l'intersyndicale gardoise à un

# Rassemblement

## le mercredi 18 juin

### 17 h 30

## devant la préfecture

# pour la suspension de la mise en place

# de la réforme des rythmes scolaires

# et l'abrogation des décrets

## Peillon-Hamon

Depuis 2 ans, contre cette réforme des rythmes scolaires, la mobilisation des enseignants, des employés communaux, soutenus par les parents est historique avec trois grèves réussies, des rassemblements, des pétitions... Des centaines de communes expriment leur opposition. Le nouveau ministre, **Benoît Hamon**, pour tenter de « sauver » la réforme Peillon, parle d'« assouplissement » et publie un décret complémentaire d'adaptation... qui pousse **encore plus loin la territorialisation de l'École** contraire aux principes de la République.

Le dispositif Hamon permet en partie aux communes d'organiser le temps scolaire. Chaque maire peut définir de manière dérogatoire la durée de chaque journée, de chaque semaine. L'accord du ou des conseils d'école est nécessaire, ce qui est nouveau par rapport au précédent décret mais c'est une remise en cause du calendrier national des congés scolaires. Les horaires des enseignants pourraient donc être définis commune par commune. Le décret statutaire fixant nationalement les obligations de services en heures hebdomadaires d'enseignement (aujourd'hui 24 heures) serait de fait, remis en cause, puisque certains pourraient « récupérer » des heures sur les vacances.

Le possible regroupement des activités péri-scolaires sur une après-midi confirme que les « rythmes de l'enfant » sont bien loin des préoccupations ministérielles.

Sont toujours à l'ordre du jour l'exigence d'un retour à une stricte séparation du scolaire et du péri-scolaire et l'exigence du respect des locaux et des matériels scolaires, en particulier des salles de classe.

**La généralisation de cette réforme ne doit pas avoir lieu. Nous demandons la suspension immédiate de l'application de cette réforme et l'abrogation des décrets Peillon-Hamon.**

**Dans notre département**, comme ailleurs dans le pays, notamment dans la région parisienne, des écoles se mobilisent, des communes prennent position contre la réforme.

A **Vallabrègues**, la municipalité a pris position contre l'application de la réforme à la rentrée. Les parents d'élèves, avec leur association locale, ont occupé l'école mardi 13 mai pour exprimer leur refus. Le maire et la présidente ont écrit une lettre commune au préfet pour que la réforme ne soit pas appliquée à la rentrée.

Avant les vacances, les parents d'élèves de **Jonquières-St Vincent**, soutenus par la Mairie, avaient occupé les écoles pour manifester eux aussi leur refus de voir appliquée la réforme.

A **Beaucaire**, des enseignants ont décidé d'appeler les parents d'élèves à une AG de parents et enseignants.

A **Villeneuve-lès-Avignon**, en lien avec la mobilisation des parents de **Pujaut** (occupation de l'école) le 23 avril les enseignants ont réuni des parents. Ils ont décidé d'appeler ensemble à une réunion le 21 mai à 19 h avec pour objectif « d'engager une démarche collective parents d'élèves/corps enseignant pour porter la demande d'abrogation de la réforme auprès des pouvoirs publics ».

A **Bouillargues**, après une réunion d'information pour les parents qui s'est tenue en maternelle, ceux-ci ont décidé de prendre en main une pétition demandant à la municipalité de délibérer dans le sens de l'abrogation des décrets Peillon-Hamon.

Le conseil municipal du **Martinet** conteste la mise en place du décret Peillon et demande son abrogation pure et simple.

A **Nîmes**, la municipalité demande un moratoire de l'application du décret.

A **Alès**, la municipalité ne mettra pas en place les TAP et organiserait un accueil gratuit de 8 h 20 à 8 h 50 et de 16 h15 à 16 h30.

**Nous appelons les enseignants, les personnels territoriaux, les parents d'élèves et les élus à se rassembler à la Préfecture le mercredi 18 juin à 17h30.**

**Ensemble, réaffirmons notre détermination à poursuivre la mobilisation pour obtenir que la réforme des rythmes scolaires ne soit pas appliquée. Le plus tôt sera le mieux.**

CGT Education Gard-Lozère  
cgteduc3048@laposte.net  
CGT des territoriaux du Gard  
cgt.territoriauxgard@orange.fr

SNUDI - FO 30  
snudi-fo.30@laposte.net  
FO territoriaux 30  
sfodpf@gmail.com

SUD Education 30  
sudeducation.gard@laposte.net  
SUD/Sifp des territoriaux du Gard  
sud-sifp-nimes@hotmail.fr